

Image not found or type unknown



## Impôt Taxe d'habitation

Par **BOURGUIGNAT Philippe**, le **11/12/2016** à **13:40**

Bonjour, suite au décès de ma Mère en début de cet année, je m'occupe du courriers le 20/09/2016 je reçois la taxe d'habitation qui est à régler pour le 17/10/2016 et que je transmet au Notaire qui s'occupe de la succession, nous somme deux frères plus un demis frère plus des nièces, nous recevons aujourd'hui une lettre de rappel majoré de 10 pourcent, la Notaire aurais du logiquement contacté le reste des héritiers pour divisé la somme à régler ?? , moi entre temps j'ai fait le 28/11/2016 une renonciation de succession pour ma Mère, suis je impliqué dans cette impôt. Merci de votre réponse

Cordialement,